

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05 avril 2018**

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept mars 2018, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 23

Présents : 20 (dont 6 procurations)

Votants : 20 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP – procuration donnée à Mme Valérie Simonet)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Eric CORREIA (procuration donnée à Mr Nady Bouali)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Nady BOUALY  
Mr Michel BREUILH  
Mr Pascal COSTE  
Mr Mathieu HAZOUARD  
Mr Thierry GAILLARD (procuration donnée à Mr J.M. Bost)  
Mr Vincent JALBY  
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymondaut)  
Mr Jean-Louis MICHEL  
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Mathieu Hazouard)  
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr J.P. Bernardie)  
Mr Christian PRADAYROL  
Mme Valérie SIMONET  
Mme Stéphanie VALLEE

Conseiller département Haute-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Président Agglo de Tulle  
Président Département Corrèze  
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente Département Creuse  
Conseillère départementale Département Corrèze

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP) (et son suppléant)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (et son suppléant)  
Mme Sarah GENTIL (et son suppléant)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire Ville de Limoges

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2018. Pour rappel le DOB doit faire l'objet d'un vote et il doit être effectué dans un délai de deux mois maximum avant le **vote du budget**.

**Constat des principales actions qui se sont déroulées en 2017 :**

- Validation des nouveaux statuts prévoyant l'entrée des EPCI en tant que membres de droit applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (24 EPCI sur les 3 départements – 12 en Haute-Vienne / 6 en Corrèze / 6 en Creuse)
- Lourd travail d'accompagnement des EPCI pour leur adhésion au syndicat (vérification de la compétence L1425-1, diffusion d'un modèle de délibération, relances régulières et suivi)
- Adhésion effective du Syndicat à la Société Publique Locale Aquitaine THD – entrée de DORSAL au capital (2 185 713 € financés à hauteur de 50% par la Région, le solde réparti à part égale entre les 3 départements) - nombreuses réunions avec la SPL à Limoges ou à Bordeaux
- Finalisation des 66 opérations de montée en débit du SDAN pilote (juillet 2017)
- Déploiement des 105 nouvelles opérations de montée en débit Axe 2bis, des raccordements des collèges et d'entreprises
- Procédure de consultation pour les deux marchés FTTH avec décision d'attribution fin 2017 (marché Corrèze avec 3 lots / marché Creuse-Haute Vienne avec 2 lots)
- Mise en place et suivi de nombreuses conventions de subventionnement avec la Région, les Départements, les EPCI (environ 70 conventions)

- Mise en place d'avenants avec Axione Limousin (N°32 – Catalogue tarifaire 2017 - signé / N°33 – Inclusion numérique / N°34 mise en affermage des opérations ZAZI Brive, Tulle et Limoges / N°35 – mise en affermage des opérations de raccordements d'entreprises - tous en cours de signature par Axione Limousin
- Nombreux échanges avec la mission France très haut débit sur le dossier de fonds d'Etat FSN (accord préalable reçu pour 98.55 M€ mais la convention avec la CDC n'est toujours pas signée)
- Constitution d'un dossier de demande de fonds européens (FEDER) pour certains sites prioritaires / le raccordement des collèges sur les 3 départements / les IRU pour les lycées des 3 départements et les collèges de Haute Vienne et Corrèze (1.6 M€)
- Constitution des dossiers de demande de fonds européens (Leader) en attente de validation (montée en débit hors pilote) – environ 3 M€
- Négociation avec Axione Limousin sur la transition RIP1/RIP2 pour l'achat du réseau de collecte (montant négocié à 15.5 M €)
- Recrutement de deux techniciens (l'un en remplacement d'un agent recruté en 2015, l'autre en création de poste)
- Mise en place de la procédure d'assujettissement du Syndicat à la TVA pour les opérations FTTH (plusieurs réunions avec la paierie et le service des impôts) avec déclaration mensuelle depuis juin 2017
- Lourd travail administratif, financier pour la récupération de la TVA auprès d'Axione Limousin depuis 2014 (environ 1000 factures reprises et transmises) dans le cadre des avenants d'affermage des 66 opérations de montée en débit, des opérations ZAZI et de raccordement d'entreprises (2 450 000 € récupérés en 2017 / mobilisation des 3 agents administratifs en poste sur plusieurs semaines)
- 7 comités syndicaux / 3 réunions de bureau / plus d'une centaine de réunions techniques à raison de 3 à 4 par semaine hors réunions à destination des élus des EPCI ou communes
- 28 réunions publiques pour la mise en service des opérations de montée en débit
- 2186 mandats émis pour un montant total de 22 383 934 € (en 2016 ce sont 1413 mandats qui ont été émis pour un montant total de 11 874 015 €)
- 184 titres de paiement émis pour un montant total de 20 741 938 € (en 2016 ce sont 125 titres qui ont été émis pour un montant total de 7 434 684 €)

**Les principales actions de 2018 :**

- Mise en place des pièces contractuelles pour les marchés de travaux FTTH (5 lots) et transmission au contrôle de la légalité – lourd travail administratif en janvier
- Mise en œuvre des marchés de travaux sur les 3 départements avec lancement des opérations fin janvier
- Mise en place de nouvelles conventions pour ces opérations FTTH (35 nouvelles conventions minimum)
- Finalisation des 105 opérations de montée en débit Axe 2bis (été 2018 – 16 M€ HT)
- Aboutissement du dossier FSN : la convention avec la CDC devrait être signée en avril 2018. Puis un lourd travail administratif et financier devra être effectué pour présenter une demande d'acompte pour les 66 premières opérations de montée en débit (factures de 2014 à 2017)
- Lancement de plusieurs procédures de consultation :
  - o pour un marché spécifique de mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sur les chantiers – marché inférieur à 207 000 € HT – consultation en cours -
  - o pour tous les marchés de service faisant l'objet d'une assistance à DORSAL (juridique/technique/financier/communication) – marchés à hauteur de 90 000 € HT/marché – les marchés sont arrivés à terme en février

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2018

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-067-258728658-20180405-CS80\_D594-D

- pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrôler la maîtrise d'œuvre des travaux FTTH sur les départements de Creuse et Haute-Vienne (1% du montant des travaux) – marché à lancer au plus vite  
Le Département de la Corrèze se charge de sa propre consultation et refacturera à DORSAL.
- pour un nouveau marché de travaux spécifique « Montée en débit et raccordements d'entreprises » - le marché contracté avec Bouygues arrivera à terme fin août
- Entrée des EPCI au sein du Syndicat par modification statutaire (suivi des EPCI dans leur procédure sur le premier semestre – objectif d'une adhésion de l'ensemble des EPCI à juin)
- Signature du contrat de Délégation de service public entre DORSAL et la SPL Nouvelle Aquitaine THD (avril)
- Mise en place d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du Syndicat (avril)
- Signature de l'avenant avec Axione Limousin sur la transition RIP1/RIP2 (avril)
- Recrutement d'un responsable financier à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- Mise en place du RIFSEEP, de la participation de DORSAL à la mutuelle des agents et au comité d'œuvre sociale du Centre de gestion (prise d'effet en avril)
- Déménagement du siège social du syndicat sur demande de la Région (fin avril)
- Mise en place et suivi de 4 budgets (1 budget principal et 3 budgets annexes)
- Election du Président et du bureau après adhésion de l'ensemble des EPCI
- Mise en place et suivi des actions de communication
- ....

**A NOTER**

**Résultats de l'exercice 2017**

Le compte administratif de l'exercice 2017 présente les résultats suivants :

	2015 (pour mémo)	2016 (pour mémo)	2017
Résultat de l'exercice	+ 67 498.67 €	-70 946.00 €	-133 966.63 €
Résultat cumulé en fin d'exercice	+ 349 262.04 €	<b>+278 316.04 €</b>	<b>+144 349.41 €</b>
Résultat de l'exercice	- 3 357 348.60 €	-4 310 011.93 €	-1 072 810.38 €
Résultat cumulé en fin d'exercice	+ 5 583 376.27 €	<b>+1 273 364.34 €</b>	<b>+200 553.96 €</b>

**Présentation du Budget**

En référence au protocole d'accord financier voté le 8 janvier 2018, il est prévu de mettre en place 3 budgets annexes, 1 par département.

Pour créer ces budgets annexes, il faut que DORSAL prenne une délibération et fasse une demande d'immatriculation auprès de l'INSEE. Un délai d'un mois environ est nécessaire avant de pouvoir les mettre en œuvre. Il sera également nécessaire de demander une immatriculation auprès des services fiscaux pour l'assujettissement à la TVA.

Sur demande de la payeuse départementale, il est proposé d'inscrire les principales dépenses et recettes liées aux **3 budgets annexes dès le vote du budget primitif 2018**. Ainsi, dès que DORSAL aura la possibilité de mettre en place techniquement ces budgets annexes, ils seront opérationnels pour le paiement des factures aux titulaires des marchés.  
Une première décision modificative viendra préciser ces budgets annexes tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **CHARGES DE PERSONNEL**

L'exercice 2017 affiche des **charges de personnel** à hauteur de **300 795 € (239 576 € en 2016)** pour 5 agents à temps complet sur une année pleine et 1 agent sur 6 mois.

Les charges de personnel 2018 seront calculées sur la base de 6 agents à temps complet sur une année pleine + 1 agent à temps complet sur 9 mois (arrivée du responsable financier le 1<sup>er</sup> avril).

Au vu de la charge de travail des agents en poste sur le volet administratif et comptable, le recrutement d'un agent de catégorie C semble nécessaire pour assurer notamment la saisie comptable actuellement assurée en grande partie par l'agent rédacteur aux 2/3 de son temps ; celui-ci pourrait alors monter en compétence pour une meilleure répartition des tâches administratives. Au vu du délai de recrutement nécessaire, cet agent pourrait rejoindre l'équipe en juillet au plus tôt, voire en septembre. Le budget 2018 pourrait prévoir cette dépense supplémentaire.

Les charges de personnels telles que définies ci-dessus, tenant compte d'un éventuel recrutement supplémentaire, s'élèveraient alors à environ **407 000 €** sur l'exercice 2018.

### **Protection sociale des agents**

La loi de modernisation de la fonction publique, loi n°2007-148 du 2 février 2007, ouvre la **possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaires** de leurs agents.

Pour la **fonction publique territoriale**, l'application de ce dispositif découle du **décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011**, opérationnel depuis septembre 2012.

Certaines collectivités ont déjà mis en place le dispositif, d'autres, comme le Syndicat Mixte DORSAL, n'ont pas encore pris de décision.

En 2017, le dispositif de participation financière du syndicat aux garanties de protection sociale des agents de DORSAL avait été évoqué et même prévu au budget sur une partie de l'exercice. Par manque de temps, ce dispositif n'a pu être mis en place en 2017.

Il est proposé sa mise en place sur l'exercice 2018 et d'inscrire les crédits suffisants au budget primitif.

A noter que cette participation financière reste facultative dans la fonction publique contrairement au secteur privé où elle est devenue obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires pour la mise en place de ce dispositif en 2018. Cela représenterait une dépense totale d'environ **1 000 €** sur l'exercice 2018 sur 6 mois à raison de 20€ par mois et par agent.

### **Comité d'œuvres sociales**

Lors de l'installation du syndicat mixte DORSAL, le comité syndical a décidé l'adhésion au centre départemental de gestion de la Haute-Vienne mais aussi au comité des œuvres sociales. L'adhésion au COS n'a jamais été mise en œuvre. Au vu de l'effectif désormais en place, il est proposé de préciser la délibération prise en 2003 et d'inscrire les crédits suffisants au budget pour les agents du syndicat (environ 861 €) au vu de la masse salariale totale déclarée à l'URSSAF en 2017)

## **CHARGES A CARACTERE GENERAL**

### **Prestataires extérieurs**

Pour mémoire, le syndicat est assisté de plusieurs **prestataires extérieurs** pour les expertises juridiques, techniques, financières et de communication.

Ces prestations sont en place depuis de nombreuses années et sont nécessaires au Syndicat en cas de besoins nécessitant le recours à une expertise.

En 2017, les charges correspondant à ces prestations ont représenté un coût total de **124 500 € TTC** qui pourrait être reporté sur l'exercice 2018.

S'ajoute à ces prestations extérieures les dépenses liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont dispose le syndicat (262 000 € TTC dépensés en 2017 – prévision de **290 000 € TTC** en 2018).

### **Nouveau véhicule de service**

DORSAL dispose de 2 véhicules de service pour les 2 techniciens en poste. En vue du déploiement du FTTH et des nombreux déplacements du directeur sur les 3 départements mais aussi sur Bordeaux, il est proposé de mettre en place un troisième contrat de location longue durée pour un nouveau véhicule à compter de juin (9 800 € TTC en 2017 pour 2 véhicules soit environ **13 000 € TTC** à inscrire au budget 2018 pour la part location + 3 800 € de frais d'essence constatés en 2017 soit environ **7 000 €** qu'il faudrait inscrire en 2018)

## **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

### **Subvention de fonctionnement – aide à l'installation et à l'achat d'équipement de réception des réseaux satellitaires et hertziens terrestres**

En référence à la délibération n°358 du 31 janvier 2014, il est proposé d'inscrire les crédits suffisants pour clôturer l'ancien dispositif (environ **1 400 €**).

A titre d'information, depuis 2014, ce sont 259 subventions qui ont été versées pour un montant total de 49 246 €

### **Frais de gestion pour l'exploitation du réseau (avenant 29 et futur avenant pour la remise en affermage des nouvelles opérations de montée en débit au contrat de DSP signé avec Axione Limousin)**

Dans le cadre de l'exploitation des opérations de montée en débit et fibrage de NRA du SDAN pilote, des **frais d'exploitation** sont versés à Axione Limousin, d'une part à hauteur de **241 247 €/an** pour les 66 premières opérations de montée en débit, dans le cadre de l'avenant 29 déjà signé avec Axione Limousin, et d'autre part, à hauteur d'environ 300 000 €/an réduits à hauteur de **200 000 €** pour l'exercice 2018 pour les 105 autres opérations de montée en débit qui seront remises en affermage courant 2018.

Ces dépenses doivent être inscrites en section de fonctionnement

### **Charges d'exploitation et redevances pour droit de passage versées à Orange**

Les redevances de droit de passage versées à Orange pour les opérations de montée en débit et de FTTH sont à prévoir au budget 2018.

A noter qu'en 2017, DORSAL a versé à Orange 104 361 € au total. Il convient de les reporter à minima en y ajoutant une part supplémentaire pour les opérations FTTH du Jalon1.

En 2018, il faut également prévoir le versement à Orange de charges d'exploitation pour les prises FTTH à raison de 3,30€/prise et par an ; 6 200 prises sur la phase pilote soit un total de 20 460 € qu'il convient de majorer des charges d'exploitation qui concerneront les prises du jalon 1.

## **CHARGES FINANCIERES**

### **Emprunts en cours**

Pour rappel, trois emprunts sont en cours.

#### ***Emprunt contracté en 2006 :***

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 2 047 414 €
- Encours de la dette à fin 2017 : 952 817.28 €
- dernière échéance : juin 2024
- montant de l'échéance 2018 : 158 689.84€ (capital : 120 672.43€ + intérêts : 38 017.41€)
- Objet : travaux de premier établissement (shelters)

#### ***Emprunt contracté en 2009 :***

- Organisme bancaire : Crédit Agricole
- Montant emprunté : 250 000 €
- Encours de la dette à fin 2017 : 50 000 €
- dernière échéance : juin 2019
- montant de l'échéance 2018 : 26 950 € (capital : 25 000€ + intérêts : 1 950€)
- Objet : Aide installation satellite / travaux sur Eyjeaux

#### ***Emprunt contracté en 2010 :***

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 125 000 €
- Encours de la dette à fin 2017 : 37.500 €
- dernière échéance : juillet 2020
- montant de l'échéance 2018 : 13 797.50€ (capital : 12 500€ + intérêts : 1 297.50€)
- Objet : travaux sur Yssandon / Ste Feyre / Vayres / ZA isolées

Encours total de la dette à fin 2017 : **1 040 317.28 €**

Le **remboursement total annuel** s'élève à **199 437.34 €**. Ils seront inscrits comme suit au Budget Primitif 2018 :

- **Intérêts : 41 264.91 € (section de fonctionnement)**
- **Capital : 158 172.43 € (section d'investissement)**

### **Ligne de trésorerie**

Une ligne de 5M€ a été ouverte le 18/10/2017 pour une durée d'un an. Elle est à ce jour utilisée à hauteur de 4 M€; 3 M€ venant d'être tirés pour payer les factures les plus urgentes (Bouygues/Orange/SPL)

Pour information, des titres de 2017 à hauteur de 51 500 € restent encore en attente de paiement. Les EPCI concernés ont été relancés et les paiements devraient être effectifs rapidement.

Un travail de recouvrement s'impose en urgence. D'une part, la mise en place et la signature des conventions avec les partenaires financiers des travaux FTTH du Jalon 1 permettront d'appeler les avances sur conventions. D'autre part, une urgence s'impose pour appeler les soldes sur les conventions liées aux opérations de montée en débit du SDAN pilote et de l'Axe 2bis.

Il faudra cependant s'interroger en cours d'année sur la nécessité ou pas de mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie dans la continuité de celle qui est aujourd'hui active.

### **Travaux FTTH : / emprunt court terme / emprunt long terme**

En référence à la délibération N°589 du 8 janvier 2018 relative au protocole d'accord, il convient d'inscrire au budget 2018 les prêts à court terme détaillés comme suit :

- un prêt à long terme qui concerne les avances sur recettes (sur 20 ans) pour la Creuse à hauteur de 5M€.
- un prêt à long terme qui concerne les avances sur recettes (sur 20 ans) pour la Corrèze à hauteur de 5 M€.

A savoir que la Caisse des dépôts devrait financer à hauteur de 50% ces prêts à long terme soit 5M€. Le complément sera donc à financer par une autre banque.

En ce qui concerne la Haute-Vienne, il n'y aura pas de prêt à long terme contracté, le département ayant souhaité procéder aux avances sur recettes sur ses fonds propres.

Le **prêt à court terme** lié aux avances du FSN (2 ans renouvelables 1 fois si besoin) sur la base de 44.6 M€ avec remboursement du capital in fine et un taux d'intérêts fixe impactera plutôt l'exercice 2019.

Les intérêts et le capital des emprunts seront à inscrire au budget et seront ensuite redistribués sur les budgets annexes lors d'une décision modificative.

### **CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DEPENSES IMPREVUES**

Au vu du fonds de roulement qui s'affaiblit, il est proposé d'inscrire a minima **50 000 € pour des dépenses imprévues**.

Par ailleurs, au vu du volume des factures à payer, il est sûrement prudent d'inscrire des intérêts moratoires à hauteur de **10 000 € minimum**.

### **AMORTISSEMENTS**

Les travaux terminés inscrits en section d'investissement doivent faire l'objet d'amortissements en année n+1. Les amortissements correspondants s'inscrivent au budget en recettes d'investissement et pour l'équilibre, en dépenses de fonctionnement.

Les amortissements de 2017 se sont élevés à 291 395.96 €

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à 587 120 €.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES DE DROIT**

En 2017, le montant des contributions financières de fonctionnement a été maintenu à hauteur de celles versées depuis 2014 (**556 193 € au total**).

EN 2018, le budget primitif va tenir compte de la nouvelle répartition statutaire incluant la participation des EPCI sur la base de **900 000 € maximum**. Dans la mesure où tous les EPCI n'adhéreront pas en même temps, il est proposé d'appeler leurs contributions après l'adhésion de l'ensemble des établissements publics. Le Département de la Haute-Vienne demande que la contribution des départements soit ramenées, dans la mesure du possible, à hauteur de 90 000 €, soit sur la base d'une contribution totale de 800 000 € maximum.

### **CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES ASSOCIES**

La **contribution financière aux frais de fonctionnement** demandée aux EPCI membres associés sera maintenue en 2018 pour les EPCI et communes qui ne sont pas membres de droit ou pour ceux qui avaient conventionné pour des opérations de montée en débit ou de raccordement avant leur adhésion au syndicat.

A noter que pour le cas particulier des communautés de communes Haute-Corrèze Communauté et Vézère Monédières-Millesource qui ne seront pas membres de droit de par l'appartenance de certaines de leurs communes au Syndicat de la Diège, et dans le cadre de leur participation aux opérations FTTH du Jalon 1, la contribution financière aux frais de fonctionnement de DORSAL ne leur sera pas appliquée.

### **AUTRES RECETTES**

Le solde des fonds européens perçus dans le cadre de la première phase du SDAN pilote et qui n'a pas été versé en 2017 sera inscrit au budget 2018. Cela représente **89 700 €**.

Parmi les recettes habituellement encaissées par DORSAL, sont maintenues les redevances d'affermage et de frais de contrôle versées par Axione Limousin dans le cadre du contrat de délégation de **RECUEIL PREFECTURE** site environ **60 000 €**.

A noter également qu'il faut compter sur les redevances versées par Orange pour les opérations de Montée en débit (estimation d'environ 50 000 € minimum).

## AMORTISSEMENTS

Les subventions d'équipement perçues inscrites en section d'investissement doivent faire l'objet d'amortissement en année n+1. Les amortissements correspondants s'inscrivent au budget en dépenses d'investissement et en équilibre en recettes de fonctionnement.

Les amortissements de 2017 se sont élevés à 567 605 €.

Les amortissements pour l'exercice 2018 sont estimés à 734 705 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'élaboration de la section d'investissement (dépenses), le budget principal 2018 tiendra compte :

- des restes à réaliser (RAR) 2017 liés aux engagements financiers pour certaines opérations du SDAN pilote (653 645.89 €),
- du solde des opérations réalisées dans le cadre du SDAN pilote (Axe 1, Axe 2 et Axe 2bis)
- du solde des IRU pour Collèges et lycées
- du solde de la redevance qui sera versée à la SPL pour son adhésion (1 457 142 M€ avant fin mars 2018 - prise en charge par la Région à hauteur de 50% (728 571 €), les 50% restant étant pris en charge à part égale par les 3 départements (242 857 € /département).

Les dépenses d'investissements liées aux travaux FTTH seront inscrites au budget en référence au prévisionnel de décaissement envers les entreprises titulaires des marchés selon l'étude menée par le cabinet Partenaires Finances Publiques. Elles seront redistribuées sur les budgets annexes par décision modificative.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'élaboration de la section d'investissement (recettes), le budget principal 2018 tiendra compte :

- des restes à réaliser (RAR) 2017 (247 968.54 €),
- des soldes sur les conventions signées avec les EPCI, Région et Départements pour les opérations réalisées dans le cadre du SDAN Pilote,
- des soldes sur conventions pour toutes les nouvelles opérations de montée en débit Axe 2bis
- du remboursement de la TVA par Axione Limousin dans le cadre des avenants d'affermage
- des recettes émanant du FSN pour les travaux liés au SDAN pilote.

Les subventions perçues pour les travaux FTTH seront inscrites au budget en référence à l'étude menée par le cabinet Partenaires Finances Publiques.

Le Département de la Corrèze demande l'inscription du prêt long terme de 5M€ sur l'exercice 2018 au même titre que celui inscrit pour la Creuse.

***Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité, de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire et autorisent le Président à préparer le budget primitif 2018 selon les orientations définies ci-dessus.***

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par affichage le :**

